

## Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

**Objet :** Ré-aménagement d'une portion de l'Avenue Eugène Julien—  
Commune de Ceyreste (13)

**Client :** Métropole Aix Marseille Provence

**Maitre d'œuvre :** STRADA Ingénierie



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

### ENCA

Morgane WAUTHIER  
375 Chemin de Banon  
13100 Aix-en-Provence  
06.33.24.49.13  
Enca.mw@gmail.com  
SIRET: 790 860 050 00026



**Strada**  
INGENIERIE

**Coordonnées du demandeur :**

Nom : Métropole Aix-Marseille-Provence  
Dossier suivi par : Mme Christine FARRUGIA Chargée d'opérations Service aménagement Est  
Direction de pôle voirie espace public  
Adresse : BP 48014 – 13567 Marseille CEDEX 02  
Téléphone : 04.95.09.54.48  
Fax : .....  
Email : christine.farrugia@ampmetropole.fr

**2ème cas : projet tout ou partie dans un site Natura 2000**

---

*Si le site Natura 2000 bénéficie d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé, on trouvera dans celui-ci la plupart des renseignements relatifs à la présence d'espèces ou d'habitats dont la protection est visée par Natura 2000.*

*Les DOCOB sont consultables en mairie ou sur le site internet de la DREAL PACA.*

**0 Contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000, chargée de la mise en œuvre du DOCOB**

**Avez-vous contacté l'animateur (recommandé) ? **Oui****

**Avez-vous consulté le DOCOB du site Natura 2000 ? **Oui****

**L'animateur a-t-il porté à votre connaissance des enjeux particuliers de conservation sur le secteur du projet ou alentour ? (Préciser ci-dessous)**

***NB : la structure animatrice a seulement un rôle d'information et n'est chargée ni de contribuer à l'élaboration du dossier d'incidence ni de donner un avis sur celui-ci***

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**1 Description du projet**

a. **Nature et description du projet (remplir également l'annexe jointe « description de votre projet »)**

La commune de Ceyreste souhaite réaménager une portion de l'Avenue Eugène Julien localisée au Nord de la commune.  
Le périmètre d'étude correspond à une portion de l'Avenue Eugène Julien d'une longueur d'environ 300 ml. Au Sud, le périmètre est en limite avec le croisement du Chemin du

Garlaban. Au Nord, elle se termine en une impasse qui donne accès aux courts de tennis et au centre de loisirs. Il est situé au cœur du Massif forestier « Les Dévens » qui lui apporte une proximité avec la faune et la flore provençale.

Le programme de requalification s'organise suivant les points listés ci-dessous :

- Réduire la vitesse de circulation motorisée
- Créer un cheminement piéton sécurisé : trottoir 1.50m minimum
- Créer une bande cyclable de 1.50m dans le sens montant
- Sécuriser les accès aux riverains
- Proposer et organiser le stationnement du camping et du stade municipal
- Mettre en place des PAV enterrés
- Créer des espaces verts
- Améliorer l'éclairage
- Créer un réseau de vidéo surveillance
- Enfouir les réseaux ENEDIS et Télécom aériens

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Mise en œuvre de mâts cylindro-coniques de hauteur 6m équipé d'une lanterne en top composé de 120 Leds, Puissance 82W. **Ces candélabres remplaceront les candélabres existants qui éclairent actuellement la voie. Pour mémoire le projet porte sur la requalification d'une voie existante**

Ces mâts permettront d'éclairer la voie suivant la classe d'éclairement CE2 pour la chaussée. Les lanternes seront du type city soul 2 de chez Philips ou équivalent esthétique et technique. Ces lanternes sont conçues pour éclairer en direction du sol et limiter ainsi au maximum les nuisances pour la faune.



Source : brochure CitySoul<sup>2</sup> Philips

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Non, aucun milieu aquatique n'est situé dans la zone du projet.

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Le projet prévoit la suppression de 12 arbres (d'un diamètre inférieur à 60 cm) qui sont situés hors de la zone NATURA 2000.

Les essences à abattre sont localisées dans la carte ci-dessous et illustrées par des photographies dans le tableau ci-contre. L'arbre à abattre, le plus proche de la ZSC des Calanques et îles Marseillaises – Cap Canaille et massif du grand Caunet, se situe à 22 m au Sud de cette ZSC.

Les arbres à supprimer sont constitués des espèces suivantes :

- Pin d'Alep – *Pinus halepensis* pour les arbres 1 à 11.
- Pistachier térébinthe - *Pistacia terebinthus* pour l'arbre 12.

#### Illustrations des arbres à abattre



Arbres 1 et 2



Arbres 3 et 4



Arbre 5



Arbre 6



Arbre 7



Arbre 8



Arbre 9



Arbre 10



Arbre 11

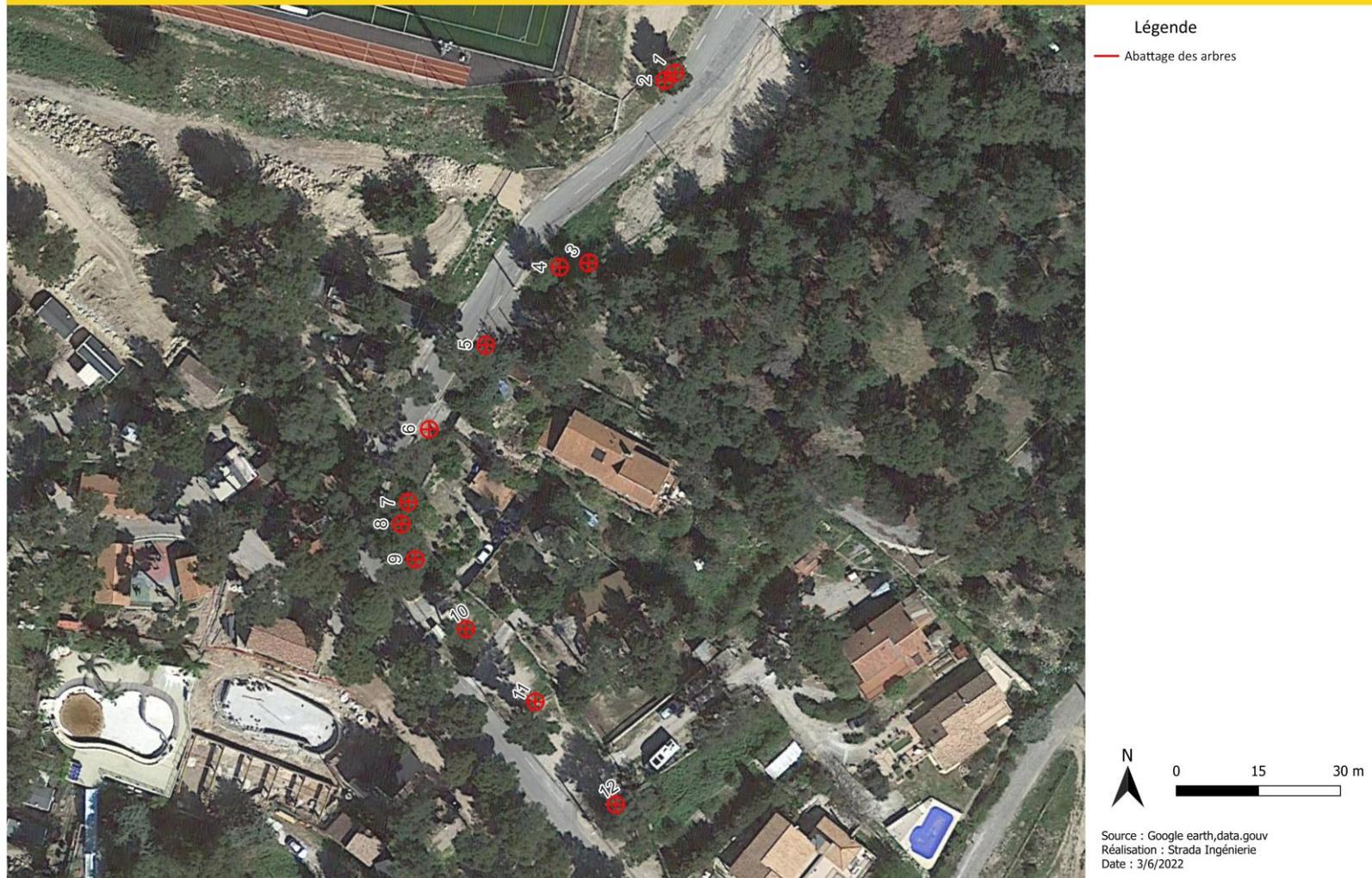


Arbre 12



Figure 1: Abattage des arbres et ZSC (FR9301602)

*Abattage des arbres*



*Figure 2: Abattage des arbres Zoom*



Figure 3: Localisation du projet sous fond ortho photo et site NATURA 2000

## e. Localisation et cartographie

**Joindre obligatoirement un plan du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Plan en annexe du dossier loi l'eau et ci-dessus

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Ceyreste** Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : **Avenue Eugène Julien**

Site Natura 2000 dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

En partie à l'intérieur du site : ZSC(FR9301602) des Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet (Cf. Carte de localisation ci-dessous).

Description de la ZSC :

Le site est caractérisé par une partie terrestre insulaire (archipel du Frioul et de Riou), une partie terrestre continentale et une partie marine (79% du site).

Qualité et importance de la ZSC :

Paysage exceptionnel structuré par un massif calcaire profondément entaillé par l'exceptionnel ensemble des calanques. La partie terrestre accueille des groupements végétaux rupestres très diversifiés avec notamment la Sabline de Provence (*Arenaria provincialis*), espèce végétale endémique.

La partie marine présente des herbiers de Posidonies encore bien préservés, des fonds coralligènes d'une grande valeur esthétique, des grottes karstiques sous-marines exceptionnelles et des secteurs profonds à architecture complexe au niveau des têtes de canyons. Ces derniers se caractérisent par l'importance des mouvements des masses d'eau qui s'y produisent (puissants upwellings qui affectent l'ensemble du Golfe de Marseille). Les couches superficielles sont le lieu de reproduction de diverses espèces de poissons pélagiques tandis que le fond des canyons recèle une faune benthique et necto-benthique riche. On notera également que des colonies vivantes de coraux profonds (*Madrepora oculata*) ont été observées grâce à un submersible dans le canyon de la Cassidaigne.

Le domaine insulaire présente un patrimoine remarquable. La quinzaine d'îles et d'îlots se regroupent en deux archipels : le Frioul et Riou. Malgré leur uniformité apparente, les archipels marseillais abritent plus de 350 espèces végétales dont 20 espèces protégées.

Ces îles présentent également un intérêt majeur pour la conservation d'oiseaux marins particulièrement rarissimes, ayant justifié leur classement en ZPS au titre de la directive Oiseaux (voir FR9312007).

Vulnérabilité de la ZSC :

Vulnérabilité liée à la proximité immédiate des agglomérations de Marseille, Cassis et la Ciotat (plus d'un million d'habitants) dont il résulte plusieurs impacts :

- forte fréquentation touristique terrestre et marine sur l'ensemble du site;
- déstructuration de l'écosystème insulaire par la surabondance de la population de Goéland leucopnée;
- fragilisation de la végétation littorale par les embruns pollués et le piétinement ;
- présence problématique de populations de mammifères introduits sur les îles (Rat noir, Lapin de Garenne, Chat haret).

Le site est fortement exposé aux incendies.



Figure 4: Localisation de la ZSC par rapport à l'emprise du projet.

## **b. Etendue du projet**

Linéaire totale du projet : 300 ml

Surface totale du projet : 6 636 m<sup>2</sup>

Surface totale de la ZSC : 50 015 ha – 500 150 000 m<sup>2</sup>

Linéaire projet comprise dans l'emprise de la ZSC : 78 ml dans l'emprise du site Natura 2000.

Surface projet comprise dans l'emprise de la ZSC : 1325 m<sup>2</sup> dans l'emprise du site Natura 2000, ce qui représente une part de  $2.64 \times 10^{-4}$  % de la ZSC.

L'habitat correspondant à cette zone est caractérisé en tant que « Terres agricoles et paysages artificiels » dans le DOCOB (Cf. Carte ci-dessous). Ce n'est pas un habitat d'intérêt communautaire, ce n'est pas un habitat naturel. Il s'agit d'un habitat anthropique, dont l'enjeu écologique est très faible.

# Réseau Natura 2000 - Habitats DOCOB

MAMP - Ré-aménagement avenue Eugène Julien - Ceyreste (13)

Juillet 2022

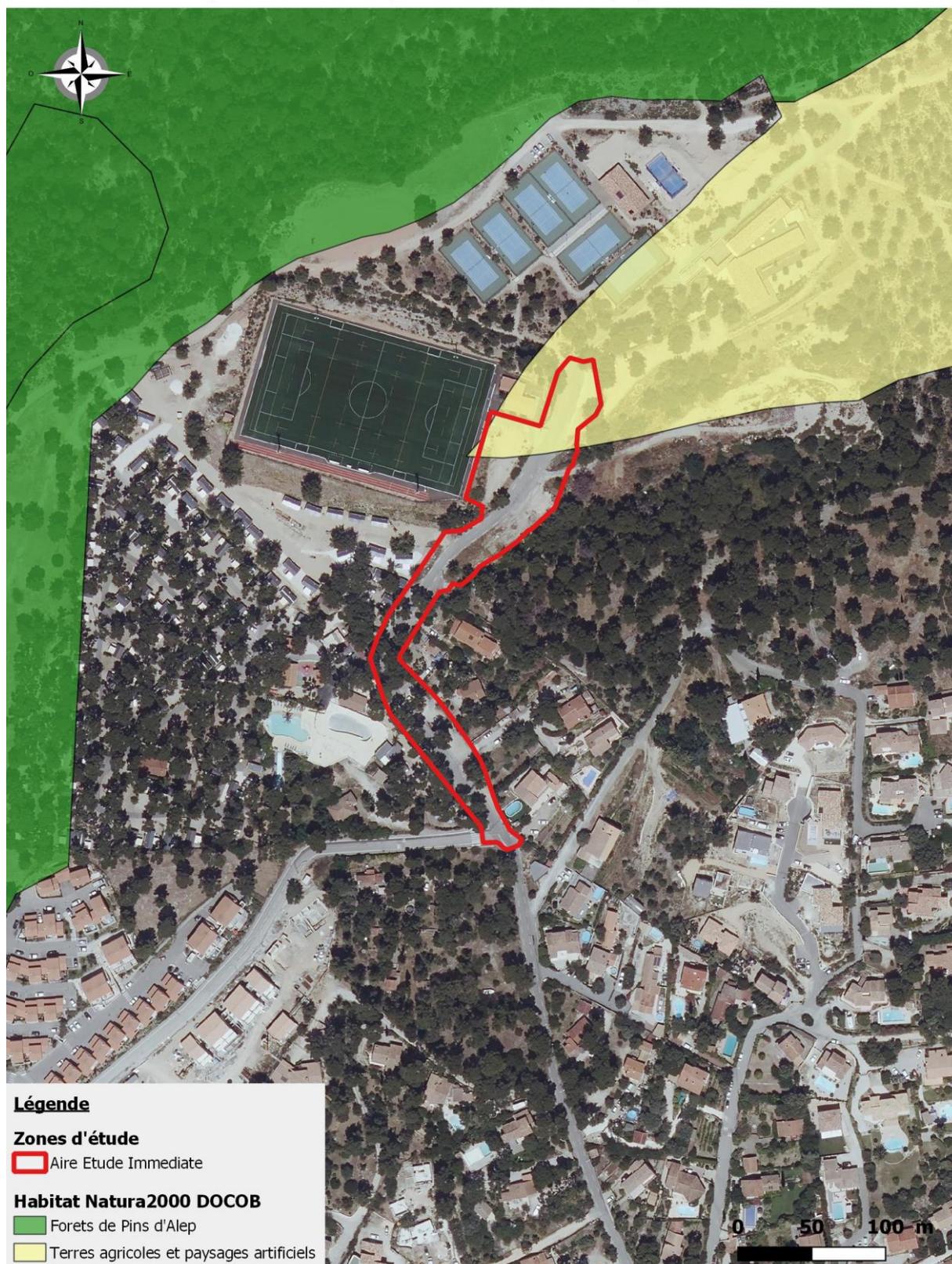


Figure 5: Habitat de la ZSC comprise dans l'emprise du projet.

### c. Période envisagée pour les travaux

Les travaux seront déroulés entre septembre 2022 jusqu'à avril 2023, en dehors des périodes de reproduction de la faune et de la flore, c'est-à-dire en dehors des périodes les plus sensibles.

### d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Afin de pouvoir y répondre une visite de site a été réalisée, par une écologue généraliste (Morgane Wauthier – Société ENCA), à la tombée de la nuit et s'est prolongée en début de nuit, en été (le 16/07/2022), dans des conditions d'observation optimales (Ciel dégagé, T°25°C, vent nul 0 km/h, humidité relative : 78%).

#### Chauve-souris ou oiseaux

- Le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

OUI. Il s'agit d'une coupe de quelques arbres isolés au sein d'un alignement d'arbres. 12 arbres seront supprimés. Il s'agit de 11 Pins d'Alep et d'1 Pistachier térébinthe, ces essences ne sont pas favorables pour les chiroptères. Ces essences peuvent être utilisées de manières très exceptionnelles par les chiroptères en phase de transits.

De plus ces arbres sont situés sur des habitats anthropiques en bordure de chaussée routière, d'un camping et d'un complexe sportif, avec un éclairage permanent. La plupart des espèces de chiroptères sont lucifuges. Ce contexte n'est pas favorable à la colonisation et au développement de ces taxons.

Aucun individu de chauves-souris n'a été contacté lors de la visite du site effectuée le 16/07/2022 (Méthodologie : observation visuelle sans batbox).

- Y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (Si oui joindre photos)

NON

- L'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

NON

- Des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Aucun arbre gîte potentiel n'a été identifié sur l'emprise du projet.

- Quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	N2000	PN	PNA	LRM	LRE	LRNn	LRNh	LRNp	LRR PACA	ZNIEFF	PACA	ENJEU	PACA	Cortege	Sources
<i>Cuculus canorus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Coucou gris	BEIII		PN3		LC	LC	LC		DD	LC			FA	FO	Silene 2019	
<i>Sylvia melanocephala</i> <i>(Gmelin, 1789)</i>	Fauvette melanocephale	BEII		PN2		LC	LC	NT			LC			FA	BO	ENCA 16/07/2022	
<i>Garrulus glandarius</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Geai des chenes		DOII/2			LC	LC	LC	NA <sup>d</sup>		LC			FA	FO	Silene 2017	
<i>Certhia brachydactyla</i> <i>C.L. Brehm, 1820</i>	Grimpereau des jardins	BEII		PN3		LC	LC	LC			LC			FA	FO	Silene 2019	
<i>Hirundo rustica</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Hirondelle rustique	BEII		PN2		LC	LC	NT		DD	LC			FA	OU	Silene 2019	
<i>Apus apus</i> ( <i>Linnaeus, 1758</i> )	Martinet noir	BEIII		PN2		LC	LC	NT		DD	LC			FA	OU	Silene 2017	
<i>Turdus merula</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Merle noir	BEIII	DOII/2			LC	LC	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			FA	BO	Silene 2017	
<i>Aegithalos caudatus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Mesange a longue queue	BEIII		PN3		LC	LC	LC		NA <sup>b</sup>	LC			FA	BO	Silene 2018	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	N2000	PN	PNA	LRM	LRE	LRNn	LRNh	LRNp	LRR PACA	ZNIEFF	PACA	ENJEU	PACA	Cortège	Sources
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mesange charbonniere	BEII		PN3		LC	LC	LC	NA <sup>b</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			FA		BO	Silene 2017
<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mesange huppee	BEII		PN3		LC	LC	LC			LC			FA		FO	Silene 2017
<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mesange noire	BEII		PN3		LC		LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			FA		FO	Silene 2019
<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Petit duc scops	BEII		PN3		LC	LC	LC			LC	R		MO		FO	ENCA 16/07/2022
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde		DOII/2			LC	LC	LC			LC			FA		OU	ENCA 16/07/2022
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier		DOII/1 DOIII/1			LC	LC	LC	LC	NA <sup>d</sup>	LC			FA		BO	ENCA 16/07/2022
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	BEIII		PN3		LC	LC	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			FA		BO	Silene 2019
<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli	BEIII		PN3		LC	LC	LC		NA <sup>d</sup>				FA		BO	Silene 2018
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppe	BEII		PN3		LC	LC	NT	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			FA		FO	Silene 2019
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomele	BEII		PN2		LC	LC	LC		NA <sup>c</sup>	LC			FA		BO	Silene 2018
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	BEIII	DOII/2			LC	LC	LC		NA <sup>d</sup>	LC			FA		BO	ENCA 16/07/2022
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	BEII		PN3		LC	LC	LC	NA <sup>d</sup>		LC			FA		FO	Silene 2019

**Légende :** **Berne :** BEII=espèce listée en annexe II / BEIII=espèce listée en annexe III. **N2000 (Directive oiseaux) :** DOII=espèce listée en annexe II / DOIII= en Annexe III. **PN (Protection nationale) :** PN3=espèce protégée par article 3 / PN2=Article 2. **PNA (Plan National d'Action) :** PNA si l'espèce est concernée / Cellule vide si elle ne l'est pas. **LR (Liste rouge – LRM=Liste rouge mondiale – LRE=Liste rouge européenne – LRNn=Liste rouge nationale nicheur – LRNh=Liste rouge nationale hivernant – LRNp=Liste rouge nationale passage – LRR=Liste rouge régionale) :** NT=Quasi menacée / LC=Préoccupation mineure / NA=Non applicable. **ZNIEFF :** R=espèce listée remarquable permettant la désignation d'une ZNIEFF en région. **Cortège :** Bo=Bocager / Fo=Forestier / Ou=Ouvert. **Enjeu :** MO (jaune)=moyen / FA (vert)=faible. **Sources (Observations) :** Silene (Source bibliographique + date observation) / ENCA16/07/2022 (Observation sur l'emprise dans le cadre du dossier d'incidence Natura 2000)

Les espèces protégées sont en gras dans le tableau de données.

– Y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Toutes les espèces citées dans le tableau ci-dessus sont susceptibles de se reproduire dans les boisements à proximité de l'emprise du projet. Il s'agit d'espèces communes en région dont la majorité a un enjeu écologique faible.

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire.

Une espèce est patrimoniale, celle-ci est déterminante ZNIEFF et à un enjeu écologique modéré en région : Le Hibou Petit-Duc ou Petit-Duc Scops (*Otus scops*). Il a été entendu, lors de la visite nocturne du 16/07/2022, dans les Pinèdes plus denses qui longent le site d'étude. Il n'est pas susceptible de se reproduire directement sur l'emprise du projet (éclairage permanent, fréquentation humaine trop importante).

**Insectes** (à proximité immédiate des sites NATURA 2000)

– Y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (Si oui joindre photos)

NON. Il s'agit d'une coupe de quelques arbres isolés. 12 arbres seront supprimés. Il s'agit de 11 Pins d'Alep et d'1 Pistachier térébinthe, ces essences ne sont pas favorables pour les insectes saproxylophages permettant la désignation de la ZSC.

Aucun individu de coléoptère saproxylique n'a été contacté lors de la visite de site réalisée en juillet 2022.

## 2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.

La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
  - Poussières, vibrations, bruit
- Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
- Autres incidences .....

## 3 Etat des lieux de la zone d'influence

### MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces**.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Parterres et massifs des jardins publics



Photo 2 : Friches rudérales



Photo 3 : Friches rudérales



Photo 4 : Alignements d'arbres



Photo 5 : Réseaux routiers et quelques enrochements ou murets de pierres sèches



**TABLEAU HABITATS NATURELS :**

(Parmi les habitats présents, listés ci-dessous, distinguer les habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000, faisant seuls l'objet de la présente évaluation, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances et des indications contenues dans le DOCOB

TYPE D'HABITATS NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieus ouverts Ou semi-ouverts</b>	Pelouse Pelouse semi-boisée Lande Garrigue / maquis Autre : E5.1 Friches rudérales I2.11 Parterres et massifs des jardins publics	X	Friches rudérales composées d'espèces graminoides, <i>Helichrysum stoechas</i> , <i>Heliotropium europaeum</i> , <i>Malva sylvestris</i> , <i>Centranthus ruber</i> , <i>Bituminaria bituminosa</i> ...  Plantations horticoles de <i>Rhus coriaria</i> , <i>Viburnum tinus</i> , <i>Lavandula angustifolia</i> , <i>Plumbago auriculata</i>  Ces habitats ont un enjeu écologique faible
<b>Milieus forestiers</b>	Forêt de résineux Forêt de feuillus Forêt mixte Plantation Autre : G5.1 Alignements d'arbres	X	Les essences arborescentes sont composées majoritairement de <i>Pinus halepensis</i> et de quelques <i>Pistacia terebinthus</i>  Ces habitats ont un enjeu écologique faible
<b>Milieus rocheux</b>	Falaise Affleurement rocheux Éboulis Blocs Autre : .....		
<b>Zones humides</b>	Fossé Cours d'eau Étang Tourbière Gravière Prairie humide Autre : .....		
<b>Milieus littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes Autre : .....		
<b>Autre type de Milieu</b>	J4.2 - Réseaux routiers et quelques enrochements ou murets de pierres sèches	X	Ces habitats ont un enjeu écologique très faible

# Habitats

MAMP - Ré-aménagement avenue Eugène Julien - Ceyreste (13)

Juillet 2022



Figure 6: Habitat de l'emprise du projet et localisation des photos du site.

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

(lister ici uniquement les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances ou des indications contenues dans le DOCOB

Pour les espèces végétales et animales (hors oiseaux), une présélection de l'ensemble des espèces ayant justifié les sites des Bouches-du-Rhône a été faite ci-dessous. Celle-ci n'a pas été faite pour les oiseaux. Dans tous les cas, se reporter à la liste des espèces ayant justifié les sites natura 2000.

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens et Reptiles	Phyllodactyle d'Europe ( <i>Phyllodactylus europaeus</i> )	NON – En dehors de son aire de répartition	Il est inféodé aux fentes rocheuses étroites et profondes, aux pierriers, aux ruines – En France, les populations sont concentrées sur les archipels Marseillais - Aucune observation dans les données bibliographiques dans un rayon de 2 kms autour de l'AEI	Aucune incidence
	Tortue caouanne ( <i>Caretta caretta</i> )	NON – Habitats non favorables	Espèce marine – non concernée	Aucune incidence
Invertébrés	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	NON – Habitats non favorables	Il colonise les prairies maigres, pelouses, lisières ensoleillées. Formations herbeuses sèches, semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire – Aucune observation dans les données bibliographiques dans un rayon de 2 kms autour de l'AEI	Aucune incidence
	Ecaille chinée ( <i>Callimorpha quadripunctaria</i> )	NON – En dehors de son aire de répartition	C'est la ssp Corse qui est listée en Annexe II de la DHFF – En dehors de l'aire de répartition de cette ssp.	Aucune incidence
	Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	NON – Habitats non favorables	Il fréquente les boisements, bosquets, alignements d'arbres caducifoliés, plus particulièrement constitués de vieux Chênes – Aucune observation dans les données bibliographiques dans un rayon de 2 kms autour de l'AEI	Aucune incidence

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u> )	<u>Nature et niveau de l'incidence</u>
	Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	NON – Habitats non favorables	Il fréquente les boisements, bosquets, alignements d'arbres caducifoliés, plus particulièrement constitués de vieux Chênes – L'observation la plus proche se situe à 940 m au Nord-Ouest de l'AEI (SILENE 1997)	Aucune incidence
Mammifères	Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	NON – Habitats non favorables	Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau, et fréquente aussi les milieux urbains dotés d'espaces verts. Des cavités et grottes pour le gîte – Aucune observation dans les données bibliographiques dans un rayon de 2 kms autour de l'AEI	Aucune incidence
	Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	NON – Habitats non favorables	Espèce sédentaire, elle fréquente des milieux structurés mixtes, semi ouverts. Des cavités et combles pour le gîte – Aucune observation dans les données bibliographiques dans un rayon de 2 kms autour de l'AEI	Aucune incidence
	Petit Murin ( <i>Myotis blythii</i> )	NON – Habitats non favorables	Il fréquente des milieux herbacés ouverts pour la chasse, des cavités souterraines pour le gîte. Son affinité pour l'herbe haute l'amène à fréquenter en priorité les milieux de type steppe ouverte (avec une couverture buissonnante inférieure à 50%), prairie dense non fauchée et zone de pâturage extensif, voire les pelouses xériques où l'herbe haute est moins dense (pelouses de crêtes avec buissons). – Aucune observation dans les données bibliographiques dans un rayon de 2 kms autour de l'AEI	Aucune incidence
	Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	NON – Habitats non favorables	Il occupe des grottes pour le gîte, des espaces boisés ou semi boisés pour les zones de chasse (mais encore peu connus). – Aucune observation dans les données bibliographiques dans un rayon de 2 kms autour de l'AEI	Aucune incidence

<b>GROUPE D'ESPÈCES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Présent ou potentiel ?</b>	<b>Autres informations</b> (Statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u> )	<b>Nature et niveau de l'incidence</b>
	Murin de Capaccini ( <i>Myotis capaccinii</i> )	NON – Habitats non favorables	Il utilise des plans d'eau libres ou canaux et rivières pour la chasse, des cavités pour le gîte – Aucune observation dans les données bibliographiques dans un rayon de 2 kms autour de l'AEI	Aucune incidence
	Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	NON – Habitats non favorables	Il vit dans des grottes et des forêts pour le gîte. Espaces boisés pour les zones de chasse. l'espèce, essentiellement forestière, marque une préférence pour les forêts âgées aux sous-bois denses avec des clairières. – Aucune observation dans les données bibliographiques dans un rayon de 2 kms autour de l'AEI	Aucune incidence
	Grand Dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> )	NON – Habitats non favorables	Espèce marine – non concernée	Aucune incidence
<b>Plantes</b>	Sabline de Provence ( <i>Arenaria provincialis</i> )	NON – Habitats non favorables	Cette espèce fréquente les éboulis calcaires – Les observations les plus proches sont situées à 530 m au Nord de l'AEI (SILENE 2010)	Aucune incidence
<b>Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales (à titre d'information)</b>	Aucune espèce remarquable en présence sur l'AEI	NON – Habitats non favorables	AEI constituée d'habitats anthropiques imperméabilisés – très fréquentés (route, camping, complexe sportif)	

Légende : AEI=Aire Étude Immédiate=Emprise du projet

#### **4 Incidences du projet**

Reprendre sommairement ici les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :  
Aucune incidence sur les habitats d'intérêt communautaire

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :  
Aucune incidence sur les espèces d'intérêt communautaire

## 5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites NATURA 2000 concernés :

Le site ne dispose pas d'habitat naturel, ils sont d'origine anthropique et pour la plupart ils sont imperméabilisés. Le site ne présente pas d'habitat d'intérêt communautaire. Aucun arbre gîte potentiel n'a été identifié. 12 arbres seront abattus (11 Pin d'Alep et 1 Pistachier térébinthe). Ces arbres sont situés sur des habitats artificiels en bordure de chaussée routière, d'un camping et d'un complexe sportif, avec un éclairage permanent. Ce contexte n'est pas favorable à la colonisation et au développement d'espèces d'intérêt communautaire. La diversité spécifique et la richesse spécifique sont faibles sur le site. Les enjeux écologiques sont faibles à très faibles.

Plusieurs mesures d'atténuation des impacts seront mises en œuvre :

- Adaptation de la période de travaux, en dehors de la saison de reproduction, les travaux se dérouleront entre septembre 2022 et avril 2023.
- Adaptation des horaires des travaux. Pas de travaux nocturnes.
- Adaptation des éclairages pour réduire les perturbations sur la faune.
- Aménagement d'espaces verts avec plantation d'essences indigènes.
- L'utilisation de produits phytopharmaceutiques est proscrite.

Les travaux prévus n'auront aucune incidence sur les objectifs de conservation de la ZSC des Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet (FR9301602).

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

**Reconnaissance de terrain  
Effectuée le : 16/07/2022 par  
Morgane WAUTHIER – Société ENCA**

**Fait à Aix-en-Provence  
Par : Morgane WAUTHIER**

**Signature**

